



FICHE FORMATION

ENVIRONNEMENT, ICPE & ÉNERGIE

Formation ICPE : Maîtriser la constitution des dossiers ICPE exigés par la réglementation

Durée : 2,5 Jours

L'essentiel

Participer à l'élaboration des dossiers ICPE, du POI et du plan de défense incendie (contenu et méthodologie), connaître les principes des modélisations

Deux jours et demi pour contribuer aux pièces d'un dossier ICPE : contenu du plan d'opération interne, du plan de défense incendie et principes des modélisations.

Enjeux

- Les pièces de sécurité (POI, plan de défense incendie) sont rédigées séparément alors qu'elles doivent être cohérentes avec l'étude de dangers.
- Les modélisations donnent des distances d'effets : il faut comprendre leurs hypothèses pour en discuter avec un bureau d'études.

Objectifs pédagogiques

- Situer les pièces d'un dossier ICPE et leur articulation.
- Contribuer à l'élaboration d'un plan d'opération interne et d'un plan de défense incendie.
- Comprendre les principes des modélisations utilisées.
- Relire les pièces produites par un tiers.

Programme détaillé

- 1 Pièces d'un dossier ICPE et cohérence d'ensemble.
- 2 Plan d'opération interne : objectifs, contenu, organisation.
- 3 Plan de défense incendie : ressources en eau, moyens, stratégie.
- 4 Principes des modélisations d'effets.
- 5 Étude de cas de relecture de pièces.

Public concerné

- Responsables sécurité et environnement, chefs de projet ICPE

SIÈGE INTERNATIONAL

6 rue d'Armaillé, Paris — France
(+33) 7 67 72 43 68
SIREN 952 449 346 R.C.S · Code NAF 71.12B

SIÈGE AFRIQUE

Aïbatin Kpota, Cotonou — Bénin
(+229) 01 91 38 44 44 · 01 91 32 24 70
RCCM RB/COT/26 B 42475 · IFU 3202686150102

CONTACT

info@ifecarm-qhse.com
www.ifecarm-qhse.com



Prérequis

- Connaissance générale du régime ICPE recommandée.

Modalités pédagogiques

- Formation en présentiel avec relecture de pièces sur cas.

Évaluation des acquis

- Étude de cas et bilan des acquis.

Cadre d'application

La formation aide à contribuer au dossier ; elle ne fait pas de la personne un rédacteur d'étude de dangers qualifié. Le cadre réglementaire décrit est celui de la France et de l'Union européenne ; les textes applicables au Bénin ou dans un autre pays différent et doivent être vérifiés avec l'autorité ou l'exploitant local.

Intéressé par cette formation ?

Programme détaillé, dates de session (intra ou inter-entreprises) et devis sur simple demande, au Bénin comme en France.

info@ifecarm-qhse.com · (+229) 01 91 38 44 44 · (+229) 01 91 32 24 70 · (+33) 7 67 72 43 68

SIÈGE INTERNATIONAL

6 rue d'Armaillé, Paris — France
(+33) 7 67 72 43 68
SIREN 952 449 346 R.C.S · Code NAF 71.12B

SIÈGE AFRIQUE

Aïbati Kpota, Cotonou — Bénin
(+229) 01 91 38 44 44 · 01 91 32 24 70
RCCM RB/COT/26 B 42475 · IFU 3202686150102

CONTACT

info@ifecarm-qhse.com
www.ifecarm-qhse.com